

Conditions Générales de Vente, de livraison et de paiement (valable dès avril 2020)

1. Généralités, champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, de livraison et de paiement font partie intégrante de tout contrat conclu entre MEIGE matériaux et un client. Elles sont exposées à la réception de notre point de vente et figurent sur notre site internet. Dès lors, elles sont réputées connues et acceptées sans réserve lors de l'ouverture d'un nouveau compte client, par la passation d'une commande, l'établissement d'une offre ou par la prise de possession de marchandises. Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Offres

De manière générale et sauf indication particulière, les offres sont établies librement et sans engagement. Nos offres ont une validité de trois mois maximum. Le programme d'articles peut être modifié en tout temps, sans préavis. Nous ne sommes pas tenus de disposer en stock de tous les articles énumérés sur notre site internet, dans nos catalogues et prospectus.

3. Conseils

Le client est seul responsable de l'usage qu'il fait des produits achetés. Les conseils de nos collaborateurs et les instructions sur chantier ainsi que lors de visites de chantier sont fournis à titre gracieux et excluent toute action en matière de responsabilité. L'indication des valeurs moyennes de consommation est fournie sans engagement. Les indications de mesures, établissements de devis et facturation sont effectués en toute bonne conscience et dans la mesure du savoir-faire. Dans la mesure où ces prestations sont fournies gratuitement, elles excluent toute action en matière de responsabilité. Les prescriptions, fiches techniques, textes de soumissions et détails d'exécution en vigueur établis par MEIGE matériaux ou l'un de ses fournisseurs doivent être scrupuleusement observés. La planification, la construction et la mise en œuvre doivent être adaptées aux circonstances, en fonction des objets. Il appartient aux planificateurs et aux ouvriers de se conformer aux normes en vigueur et de travailler selon les règles de l'art.

4. Vente

Les prix sont indiqués en CHF hors TVA. Pour autant qu'il n'en soit pas mentionné autrement, les prix s'entendent marchandise enlevée à notre dépôt de Pompaples. En cas de poursuites, les prix indiqués dans nos listes de prix font foi, les rabais éventuels étant supprimés.

5. Conditions de paiement

Nos factures sont payables à 30 jours à compter de la date de facturation, sans escompte, ou selon accord particulier. MEIGE matériaux est en droit d'exiger le paiement d'escomptes indûment déduits. S'il ne s'acquitte pas du paiement à l'échéance, l'acheteur est tenu de régler à MEIGE matériaux, sans qu'une mise en demeure soit requise, un intérêt de retard de 8% à compter de la date d'échéance. Toute facture portant sur des marchandises pour un montant inférieur à CHF 200.- est majorée de CHF 25.-; cela ne s'applique pas en cas de paiement au comptant. Suivant les circonstances et en particulier lors de commandes de modèles uniques, de marchandises spéciales ou sur mesure, MEIGE matériaux peut exiger le paiement comptant, un acompte, une garantie, un paiement total préalable ou le paiement avant l'échéance du délai de paiement. Les clients ayant atteint leur limite de crédit ou ayant plus d'un mois de retard dans leurs paiements peuvent voir leur compte bloqué avec effet immédiat et sans avertissement particulier pour des livraisons futures à crédit. En cas de demeure du client, MEIGE matériaux peut suspendre les livraisons futures jusqu'à paiement du montant total dû, faute de quoi MEIGE matériaux peut se retirer du contrat. En cas de retard de paiement, MEIGE matériaux se réserve le droit de reprendre la marchandise vendue. Les déductions sans note de crédit ne sont pas autorisées. Si le client déduit de la facture un escompte sans que cela n'ait été convenu, son compte est automatiquement débité du montant déduit.

6. Délai de livraison

MEIGE matériaux met tout en œuvre pour tenir les délais de livraison souhaités. Toutefois, les délais de livraison mentionnés sont indicatifs et n'engagent aucunement MEIGE matériaux. Le non respect des délais ne donne pas le droit au client de se départir du contrat ni de prétendre à un dédommagement de notre part. En particulier dans les cas de force majeure, grève, cessation d'activité, limitation de production, dommage aux installations de production, retard ou absence de livraison d'un fournisseur, dysfonctionnement d'exploitation ou du réseau des transports, ou lors de tout autre événement imprévisible et indépendant de notre volonté. MEIGE matériaux est libérée d'exécuter le contrat dans les délais impartis ou même totalement dispensée d'exécuter le contrat en cas d'impossibilité de livraison. Les délais de livraison convenus courent à partir de la conclusion du contrat, toutefois au plus tôt dès réception de toutes les données nécessaires du client. Les livraisons partielles sont possibles.

7. Livraisons

Des frais de livraison sont perçus pour les articles sur commande. Pour toute commande de marchandises à partir d'une valeur nette de CHF 3'000.- de mortiers de chaux HAGA ou de CHF 500.- de peintures BIOFA ou BEECK, les frais de transport sont offerts jusqu'au chantier ou à un dépôt en Suisse romande. Toutes les autres marchandises, ainsi que tous les matériaux d'isolation sont en port dû. Les crépis de fond, mortiers de liaison et autres produits lourds, mais peu coûteux (signalés par * dans la liste de prix HAGA) sont en port dû. Tous les frais de transport, de montage, d'emballage, de palettes, de déchargement, de grue, d'engins spéciaux, etc. ne sont pas compris dans nos prix et sont facturés au tarif en vigueur lors de l'établissement de la facture. Ils peuvent être majorés, notamment pour des raisons de fluctuation du prix du carburant et d'adaptation de la RPLP. Un supplément est perçu pour le transport en montagne. Les palettes EURO non retournées ni échangées sont facturées CHF 15.- et les palettes retournées en bon état sont créditées à hauteur de CHF 12.- l'unité. Seul le nombre de palettes facturées peut être rendu. Les palettes supplémentaires ne seront pas créditées.

8. Transport et déchargement

Nos marchandises sont livrées par la Poste ou une entreprise de transports mandatée par nos soins à l'adresse figurant sur l'offre, la confirmation de commande ou indiquée par le client. Cette adresse devant être facile d'accès pour le type de livraison arrangé (camion 40 tonnes, 28 tonnes, camionnette, avec ou sans remorque). La marchandise est déchargée sur le sol, à côté du véhicule. Lors du déchargement des marchandises, le client doit mettre à disposition l'assistance nécessaire. MEIGE matériaux facture tout temps d'attente selon le tarif en vigueur. Dans la mesure où la livraison a été annoncée, mais que ni le client ni une personne mandatée par ses soins ne sont présents lors de la livraison, le déchargement a valeur de remise conforme de la marchandise. MEIGE matériaux ainsi que le transporteur doivent être avisés par le client et par écrit, dès réception de la marchandise, de tout dommage qui pourrait être dû au transport. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Le déchargement des marchandises est à la charge du destinataire.

9. Avis des défauts

Le client doit vérifier l'état de la marchandise à sa réception. Les défauts non visibles à la réception de la marchandise doivent être signalés immédiatement lors de leur constatation. Si le client néglige ce qui précède, la marchandise est tenue pour acceptée. Les défauts doivent être décrits de manière précise. La marchandise qui fait l'objet d'une réclamation ne doit en aucun cas être installée ou utilisée ; sinon, elle est considérée comme acceptée. MEIGE matériaux transmet l'avis des défauts au fournisseur concerné. L'avis des défauts et les prétentions en garantie ne libèrent pas le client de son obligation de paiement dans le délai convenu. Les différences courantes ou liées à la technique de fabrication et de manière générale toutes les différences qui ne s'écartent pas des normes en vigueur ne sont pas considérées comme des défauts, dans la mesure où la marchandise livrée permet l'usage prévu. Il n'y a pas non plus de défauts dans les cas suivants: inobservation des règles admises dans la branche ; traitement, utilisation, mise en œuvre ou stockage incorrect ; non respect des instructions techniques ou des instructions de montage et d'entretien ; violation des prescriptions de constructions ou autres de nos fournisseurs ou fabricants ; usure normale ou usage excessif. Si la réclamation est justifiée, l'acheteur bénéficie d'un remplacement gratuit ou d'une note de crédit à la valeur nette.

10. Responsabilité en termes de garantie

Nous garantissons la livraison de marchandise irréprochable en émettant une réserve concernant l'application, les conseils, un entretien adapté et une mise en œuvre dans les règles de l'art. La responsabilité en cas de dommage éventuel est expressément limitée au montant du prix d'achat. Toute autre exigence de dédommagement est exclue. Une tolérance quant à la couleur et la structure est de mise, en raison des variations possibles de la matière première: nous travaillons avec des matériaux naturels qui ne sont pas standardisés. MEIGE matériaux n'accorde aucune garantie lors de ventes pour lesquelles elle n'agit qu'en qualité d'organe de facturation et de paiement.

11. Retours

L'échange et les retours de marchandises ne sont possibles qu'avec l'accord de MEIGE matériaux. Le remboursement sous la forme d'une note de crédit s'élève à 90% de la valeur nette de la marchandise. Les marchandises périmées ou dont l'emballage est ouvert ne sont ni reprises ni échangées. Les marchandises retournées doivent être dans un état irréprochable. Les exécutions spéciales, les isolations ou les marchandises livrées à partir de la fabrique ne sont pas repris, même si la détermination de la quantité a été laissée à notre appréciation. Les éventuels frais de transport et d'élimination sont à la charge de l'acheteur; les marchandises voyagent à ses risques et périls.

12. Lieu d'exécution et for juridique

Pour tout différent relatif aux présentes conditions, l'acheteur reconnaît la compétence des tribunaux du lieu où se trouve le siège social de MEIGE matériaux. En outre, l'acheteur renonce à être poursuivi devant le for de son siège social. Les contrats et les présentes conditions générales sont régis par le droit suisse. Si certaines dispositions des présentes conditions générales devaient être déclarées nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

*La forme masculine a été utilisée à des fins de simplification.